

QUIZZ – Protection des données

Protection des données - corrigé



Laurence Petoud

17 janvier 2026



Introduction :

La protection des données est un sujet essentiel dans les domaines juridique, médical, et technologique. Pour commencer, que diriez-vous d'explorer ensemble les fondements juridiques en Suisse concernant la protection des données personnelles, en particulier les règles dictées par la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD)** et ses implications dans divers secteurs ?

Quizz : Protection des données en Suisse

Niveau Facile

1. Quelle loi en Suisse régit la protection des données personnelles ?
 - **Réponse** : La Loi fédérale sur la protection des données (LPD).
2. Qui est responsable de garantir la protection des données personnelles dans une entreprise ?
 - **Réponse** : Le responsable du traitement des données désigné par l'entreprise.
3. Quels droits un individu possède-t-il selon la LPD concernant ses données personnelles ?
 - **Réponse** : Le droit d'accès, de correction, de suppression, et d'opposition au traitement de ses données.
4. Une entreprise peut-elle partager vos données personnelles sans consentement explicite ?
 - **Réponse** : Non, sauf en cas de base légale ou d'autorisation contractuelle.
5. Combien de temps une entreprise peut-elle conserver vos données personnelles ?
 - **Réponse** : Aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été collectées, puis elles doivent être supprimées.

Niveau Intermédiaire

6. Que doit faire une entreprise si elle subit une violation de données (data breach) ?
 - **Réponse** : Informer immédiatement le Préposé fédéral à la protection des données (PFPDT) et les personnes affectées.
7. Quels types de données sont considérées comme "sensibles" selon la LPD ?
 - **Réponse** : Les données relatives à la santé, la religion, les opinions politiques, la vie sexuelle, et l'origine ethnique.
8. Une entreprise peut-elle utiliser vos données pour du marketing sans votre consentement explicite ?
 - **Réponse** : Non, sauf si vous avez donné votre autorisation préalable ou si vous êtes déjà client de l'entreprise (publicité directe).
9. Quels sont les principes fondamentaux de la LPD pour le traitement des données personnelles ?
 - **Réponse** : Les principes de légalité, de transparence, de proportionnalité, et de sécurité.



10. Qui peut exercer des droits de protection des données pour un mineur ?

- **Réponse** : Les parents ou tuteurs légaux, sauf si le mineur a la capacité de discernement.

Niveau Difficile

11. Que se passe-t-il si une entreprise transfère des données personnelles en dehors de la Suisse sans garanties suffisantes ?

- **Réponse** : Cela peut être interdit ou sanctionné par le PFPDT.

12. Comment la LPD traite-t-elle les données des patients dans le domaine médical ?

- **Réponse** : Elles sont classées comme sensibles et nécessitent des mesures de protection renforcées.

13. Quels sont les recours disponibles pour une personne qui constate une violation de ses droits en matière de données personnelles ?

- **Réponse** : Porter plainte auprès du PFPDT ou engager une action civile.

14. Quels sont les critères pour qu'une entreprise soit jugée conforme à la LPD ?

- **Réponse** : Avoir une politique de confidentialité claire, des mesures de sécurité, et le respect des droits des individus.

15. Quelles sanctions la LPD prévoit-elle en cas de violation grave des obligations ?

- **Réponse** : Des amendes pouvant aller jusqu'à 250'000 francs suisses et d'autres sanctions administratives ou civiles.